



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LES EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES : LES ASSOCIATIONS REGRETTENT UN "MANQUE D'AMBITION"

*Paris, le 24 octobre 2023 - Après des mois de discussions et de pression des lobbies, la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) du Parlement européen a voté ce mardi son rapport sur le règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (Packaging & Packaging Waste Regulation – PPWR). Pour les ONG environnementales No Plastic in My Sea, Surfrider Foundation Europe et Zero Waste France, ce texte est une occasion manquée pour sortir véritablement du tout-jetable et réduire drastiquement les pollutions liées aux emballages à usage unique.*

### **Une crise des déchets d'emballages en Europe**

Le vote du Parlement européen intervient alors que les dernières données officielles d'Eurostat ont révélé que la crise des déchets d'emballages en Europe avait atteint un nouveau record de 188,7 kg de déchets d'emballages par habitant en 2021. Cela représente une augmentation de 10,8 kg de déchets par habitant par rapport à 2020.

Malgré cette crise croissante des déchets, une coalition d'eurodéputé-es italien-nes et des lobbyistes de l'industrie de la restauration rapide et des emballages à usage unique ont fait pression sur le Parlement pour qu'il édulcore considérablement les mesures visant à réduire les quantités toujours plus importantes de déchets produits.

### **Les alertes des associations et les pressions des lobbies**

Aux côtés d'une coalition européenne d'ONG actives dans la lutte contre la pollution plastique et la déforestation, No Plastic in My Sea, Surfrider Foundation Europe et Zero Waste France ont mis en garde à plusieurs reprises les décideurs politiques contre les risques environnementaux et sanitaires liés à l'augmentation des déchets d'emballages à usage unique, qu'ils soient en plastique ou en papier-carton. En outre, les associations ont rappelé que les emballages réemployables représentent une solution pour l'environnement et une opportunité économique, à travers une potentielle création de 600 000 emplois non délocalisables en Europe. Elles ont aussi donné l'alerte sur le risque d'un recul de la loi AGEC en France, dans le cas où le règlement adopté serait insuffisamment ambitieux.

Cependant, les pressions exercées par l'industrie de l'emballage ont atteint un niveau sans précédent. Le président de la commission de l'environnement, l'eurodéputé Pascal Canfin, a publiquement condamné la stratégie de lobbying trompeuse d'entreprises telles que McDonald's.

## Un texte affaibli, qui manque cruellement d'ambition

Sous cette pression intense, la rapporteure, l'eurodéputée Frédérique Ries, et les "shadow rapporteurs" représentant les différents partis et travaillant sur le dossier, ont cédé et ont affaibli des mesures clés sur la prévention des déchets et le réemploi des emballages.

Si le texte voté présente des éléments positifs, en fixant des objectifs contraignants de réemploi pour différents secteurs et en imposant des règles pour éviter le suremballages, No Plastic in My Sea, Surfrider Foundation Europe et Zero Waste France regrettent notamment :

- Que la base légale du texte, c'est-à-dire le principe de droit qui l'encadre, soit le marché intérieur, et donc la liberté commerciale, plutôt que l'environnement, qui permettrait aux États membres d'être plus ambitieux.
- Que des taux de réemploi des emballages ne soient pas obligatoires pour la restauration à emporter et livrée. Le compromis voté ne prévoit qu'une obligation de proposer une alternative de réemploi dans ce secteur, une solution qui existe actuellement en Allemagne mais qui sans taux minimal obligatoire maintient le recours massif à l'usage unique.

Pour les 3 associations, ce texte manque surtout cruellement d'ambition sur la réduction des déchets et les objectifs de mise sur le marché d'emballages réemployables.

### Réactions des associations

Muriel Papin, déléguée générale de No Plastic In My Sea, précise : « nous déplorons que les objectifs initiaux ambitieux de réduction et de réemploi aient été revus à la baisse et les reculs sur des secteurs très polluants tels que la restauration à emporter. La consommation nomade a explosé ces dernières années avec une augmentation de 5 à 10% par an et c'est autant de déchets créés, avec un risque accru de pollution dans l'espace public et l'environnement ».

Diane Beaumenay-Joannet, responsable plaidoyer déchets aquatiques pour Surfrider Foundation Europe complète : « la Commission ENVI a abouti sur des compromis qui ont affaibli la proposition sur le réemploi, notamment pour la vente à emporter. Une décision une fois de trop en faveur du recyclage plutôt que de la prévention perpétuant la production de déchets en masse qui finiront dans l'océan impactant considérablement l'environnement et la santé humaine ».

« L'Union européenne a un choix à faire : le statu quo ou la transition vers le réemploi des emballages. Le passage de l'usage unique au réemploi n'est pas une idée utopique, mais plutôt une transition qui a déjà commencé et qui a besoin du soutien de la politique européenne pour être accessible au plus grand nombre », selon Charlotte Soulyary, responsable plaidoyer pour Zero Waste France.

La prochaine étape de l'élaboration de ce texte sera le vote en plénière au Parlement Européen, prévu durant la semaine du 20 novembre 2023.

### CONTACTS PRESSE

**Filip Tan - Responsable communication de No Plastic in my sea**

[contact@noplasticinmysea.org](mailto:contact@noplasticinmysea.org) - (+33) (0)6 07 14 76 02

**Lionel Cheylus - Responsable relations médias de Surfrider Foundation Europe**

[lcheylus@surfrider.eu](mailto:lcheylus@surfrider.eu) - (+33) (0)6 08 10 58 02

**Manon Richert - Responsable communication de Zero Waste France**

[manon.richert@zerowasteFrance.org](mailto:manon.richert@zerowasteFrance.org) – (+33) (0)7 52 02 59 70

### EN SAVOIR PLUS

[Communiqué de Rethink Plastic Alliance \[anglais\]](#)

[Dernières données annuelles sur les déchets en Europe \(octobre 2023, Eurostat\) \[anglais\]](#)

[Pour plus d'information voir : Reusable Takeaway Packaging.](#)

[Les emballages alimentaires jetables en papier-carton, une fausse solution à la crise des déchets d'emballages \(septembre 2023, Rethink Plastic Alliance\) \[anglais\]](#)

[Briefing média de Rethink Plastic Alliance sur le règlement européen sur les emballages \(PPWR\) et le lobby de l'industrie \[anglais\]](#)

[Briefing média de FERN / Environmental Paper Network sur l'explosion des emballages en papier-carton dans l'UE \[anglais\]](#)

[Article de Zero Waste France : Qu'attendre du règlement européen sur les emballages ?](#)

## A PROPOS

Fondée par des citoyens, des amoureux de la mer, des parents soucieux de ne pas laisser une dette environnementale à leurs enfants, l'association **No Plastic In My Sea** a pour objet de lutter contre la pollution plastique et ses conséquences sur l'écosystème marin.

Ses actions :

- Alerte sur les enjeux environnementaux et sanitaires du plastique et actions de plaidoyer pour réduire les plastiques inutiles et toxiques
- Promotion d'un usage plus raisonné du plastique et lutte contre les différentes formes de plastique à usage unique
- Référencement de solutions alternatives moins polluantes

**L'ONG Surfrider Foundation Europe** est un collectif d'activistes positifs qui agit concrètement sur le terrain au quotidien pour transmettre aux générations futures un Océan préservé. Notre mission : porter haut et fort la voix de l'Océan ! Nos armes ? Sensibiliser et mobiliser les citoyens, enfants comme adultes (notamment grâce à 48 antennes bénévoles dans toute l'Europe), utiliser notre expertise scientifique pour porter des actions de lobbying et transformer les entreprises. Découvrez l'association sur <https://surfrider.eu/> ou via [cette vidéo](#).

**Zero Waste France** est une association citoyenne, créée en 1997, qui milite pour la réduction des déchets et une meilleure gestion des ressources à travers plusieurs types d'actions :

- Influencer les décideurs politiques français et européens pour la création de nouvelles lois plus ambitieuses sur la réduction des déchets.
- Dénoncer et intenter des actions en justice contre les organisations qui ne respectent pas leurs obligations juridiques.
- Soutenir et accompagner les acteur-ices de terrain, tel-les que les collectivités et les associations locales.
- Informer les citoyen-nés des enjeux, notamment réglementaires, liés à la prévention et à la gestion des déchets.